

Au : Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

De : Caucus autochtone du Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place

Date : Le 9 mai 2022

## **SUJET : Exploitation des ressources et violence faite aux femmes et aux filles autochtones**

---

### **CONTEXTE**

Le Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place (ci-après le Comité consultatif) a été créé en 2017 et se veut le point de départ de l'établissement d'une nouvelle relation entre les collectivités autochtones, le gouvernement du Canada et la Régie de l'énergie du Canada en ce qui concerne les activités de la Trans Mountain Corporation (TMC) et le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (PARTM). Le Comité, qui se compose de 13 représentants autochtones et de six hauts fonctionnaires fédéraux, offre des services aux 129 collectivités autochtones touchées et permet aux Autochtones de participer de manière collaborative, inclusive et concrète à l'examen et au suivi des questions concernant l'environnement, la sécurité et les aspects socioéconomiques en lien avec les activités de la TMC tout au long de leur cycle de vie.

L'une des priorités du Comité consultatif depuis sa création est de définir et d'éliminer les répercussions que les camps de travail temporaires et l'afflux de travailleurs ont sur les collectivités autochtones. Le sous-comité du Comité consultatif chargé des répercussions socioéconomiques, créé en 2018, se compose d'Autochtones et de fonctionnaires fédéraux. Il invite chaque mois des représentants de la TMC à présenter des comptes rendus qui portent sur les Autochtones et il aide les collectivités autochtones à améliorer le recensement, l'élimination et la gestion des répercussions socioéconomiques des grands projets comme le PARTM. Actuellement, le travail du sous-comité se concentre sur les éléments suivants :

- Renforcer la capacité des collectivités autochtones, à l'échelle régionale et communautaire, à participer directement au suivi des répercussions socioéconomiques, notamment grâce au recensement d'indicateurs sociaux, économiques, culturels et liés à la santé et au mieux-être ainsi qu'à des mesures de prévention et d'atténuation des répercussions néfastes des projets sur leur territoire. Bien que ce travail porte largement sur le PARTM, les leçons tirées peuvent s'appliquer à d'autres projets. Les travaux actuels du sous-comité portent sur trois projets pilotes, à savoir deux nouveaux groupes de travail régionaux établis en Alberta [Yellowhead] et en Colombie-Britannique [vallée du Fraser] et un programme de surveillance communautaire dans la région intérieure de la Colombie-Britannique [Simpco].
- Mener des recherches, avec la participation et les conseils des collectivités autochtones, dans des domaines tels que l'évaluation des politiques et de la réglementation relatives au PARTM du point de vue des pratiques exemplaires internationales, l'étude de la demande de main-d'œuvre<sup>1</sup> et d'autres questions d'inclusion économique<sup>2</sup> en mettant l'accent sur la TMC et le PARTM, l'analyse de l'intersection entre les travailleurs migrants du PARTM et les effets sur les collectivités autochtones concernées, et l'étude des moyens possibles de renforcer la surveillance autochtone concernant les questions sociales, culturelles et les questions de droits.
- Tenir des discussions mensuelles avec la TMC sur le suivi et la communication d'indicateurs socioéconomiques élaborés conjointement et axés sur les Autochtones, dans le but de renforcer la participation des Autochtones au Plan de surveillance des répercussions socioéconomiques du PARTM.

---

<sup>1</sup> Castlemain Group, « Trans Mountain Expansion Project : Labour Demand Study », 2019.

<sup>2</sup> Callison et Hanna Indigenous Advocates, « Report on Indigenous Socio-Economic Inclusion Related to the Trans Mountain Expansion Project », 2019.

- Consigner les leçons tirées des travaux du sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques, notamment pour conseiller le gouvernement au sujet de la TMC et du PARTM (et, par extension, d'autres grands projets) et renforcer la surveillance que les Autochtones exercent sur le plan socioéconomique.

En 2021, les membres autochtones, des organismes de réglementation fédéraux et des représentants de la TMC ont élaboré conjointement trois initiatives pilotes de surveillance des répercussions socioéconomiques par l'intermédiaire du sous-comité, dont une en Alberta [Yellowhead] et deux en Colombie-Britannique [vallée du Fraser et Simpcw]. L'objectif global de ces initiatives pilotes est de renforcer la surveillance par les Autochtones des risques et répercussions socioéconomiques, notamment en ce qui concerne les cinq camps de travail du PARTM en Colombie-Britannique et le grand nombre de travailleurs qui occupent des logements temporaires en Colombie-Britannique et en Alberta. Parmi les objectifs, mentionnons :

- Cibler les priorités régionales et communautaires en matière de surveillance des répercussions socioéconomiques;
- Améliorer la collecte d'informations, le partage de données et les activités de production de rapports dans le but d'améliorer la gestion des répercussions socioéconomiques;
- Renforcer les mesures d'intervention ou d'atténuation existantes ou en élaborer de nouvelles.

Une grande partie du travail du sous-comité et de ses trois initiatives pilotes correspond aux appels à la justice lancés dans le cadre de l'Enquête nationale qui portent sur les industries extractives et d'exploitation des ressources ainsi que sur les engagements du gouvernement fédéral relativement aux préoccupations actuelles concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et la violence sexiste.

## POINT CENTRAL DU PRÉSENT MÉMOIRE

**Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés par le sous-comité au cours des cinq dernières années, y compris les travaux entrepris dans le cadre de nos trois initiatives pilotes, et il est présenté dans le but de mettre en évidence les principaux problèmes et priorités socioéconomiques qui ont été identifiés par les collectivités autochtones touchées par le PARTM. Conformément à l'invitation lancée par le Comité de la condition féminine au public au printemps 2022, nous avons principalement axé ce mémoire sur les questions relatives aux camps de travail temporaires et à l'afflux de travailleurs, deux phénomènes permanents directement liés aux projets de mise en valeur des ressources.**

Les travaux entrepris par le sous-comité depuis 2018 mettent en évidence le fait que, pour les peuples autochtones, les exigences et les conditions relatives à l'identification, à la gestion, au suivi et la réponse aux questions et préoccupations sociales, économiques, culturelles et de santé et de bien-être relatives aux projets de ressources naturelles sont insuffisantes. Le gouvernement, l'industrie et les collectivités autochtones ont encore beaucoup à faire pour comprendre et gérer efficacement ces préoccupations, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux FFADA et à la violence sexiste. Le présent mémoire propose des recommandations de changements législatifs, de modifications à la réglementation, de collaboration et de financement qui permettraient aux collectivités autochtones de participer plus activement à la définition des risques et à l'élaboration (et à la mise en œuvre) de solutions.

Les recherches menées par le sous-comité auprès des collectivités autochtones, notamment dans le cadre de nos initiatives pilotes régionales et communautaires, ont mis en évidence des préoccupations profondes et permanentes concernant la sûreté et la sécurité des collectivités dans le cadre du PARTM. Il s'agit notamment de l'angoisse associée au grand nombre de travailleurs de l'extérieur qui entrent dans les territoires autochtones, et au fait qu'il est entendu que les populations vulnérables, y compris les femmes et les filles autochtones, les jeunes et les personnes de différentes identités de genre, subiront des impacts tels que la réduction de l'accès aux sites traditionnels de pêche et de chasse, l'augmentation des incidents racistes dans les chantiers de construction et à l'extérieur des chantiers, ainsi que l'escalade de la violence sexiste, etc.

Les grands projets tels que le PARTM entraînent l'arrivée de plusieurs milliers de travailleurs de l'extérieur dans les territoires autochtones, en plus des travailleurs de l'extérieur qui travaillent déjà dans le secteur des ressources dans ces territoires. Cette situation amplifie les inquiétudes des Autochtones concernant la sécurité de leurs membres, notamment des femmes et des enfants. Dans le cadre des recherches menées par le sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques, des membres autochtones nous ont dit que certains d'entre eux estimaient nécessaire, dans le contexte du PARTM, de tenir compte en permanence de leur propre sécurité lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs activités quotidiennes, par exemple lorsqu'ils quittent la maison pour accéder aux services locaux, pour visiter des lieux culturels (si ceux-ci n'ont pas été perturbés par la construction) ou pour participer à des activités culturelles, comme la chasse ou la pêche (si l'accès n'a pas été interdit en raison de la construction). L'afflux d'argent liquide dans les économies locales qui accompagne les grands projets, qui découle d'emplois relativement bien rémunérés et de longues heures de travail, est censé entraîner une augmentation des incidents de violence sexiste<sup>3</sup>. Ces questions sont également liées à l'augmentation de la consommation de drogues illicites, de la consommation abusive d'alcool et des activités liées à l'exploitation sexuelle. Les agressions sexuelles, le harcèlement et la traite de personnes sont des problèmes qui restent très préoccupants pour les collectivités autochtones situées à proximité des camps de travail, ainsi que pour les collectivités confrontées à des afflux importants de travailleurs de l'extérieur qui séjournent dans des logements temporaires tels que des hôtels, des motels, des logements locatifs, des terrains de camping, etc. En outre, les collectivités autochtones craignent que la pression exercée sur les services locaux par l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs dans la région, par exemple dans le cas des services médicaux, ne soit pas bien examinée.

Ces préoccupations dominantes des collectivités autochtones, telles que définies par le travail du sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques, sont corroborées par d'autres études. Des recherches menées par Amnesty internationale (2019) ont démontré que l'afflux d'une main-d'œuvre temporaire, essentiellement masculine, augmente la demande d'achat de services sexuels et la présence de la traite des êtres humains dans une région ou une collectivité particulière (entrée forcée dans le commerce du sexe), ainsi que le travail sexuel proprement dit (entrée volontaire et consensuelle dans le commerce du sexe<sup>4</sup>). Puisque cette main-d'œuvre essentiellement masculine fait des allers-retours dans les communautés rurales pour des raisons de développement des ressources, il en va de même pour le commerce du sexe<sup>5</sup>. Le trafic sexuel peut également se produire au sein même des camps de travail par l'exploitation de la main-d'œuvre féminine en échange d'occasions économiques accrues (c'est-à-dire pour obtenir un meilleur horaire ou une promotion<sup>6</sup>). D'autres études ont montré que le secteur de l'extraction des ressources a hérité d'une culture hypermasculine qui peut être amplifiée par la consommation d'alcool et de drogues<sup>7</sup>. Lorsqu'il y a un afflux de travailleurs temporaires dans les camps de travail et qu'il y a une consommation d'alcool, on constate une augmentation des cas de conduite en état d'ivresse et d'accidents, de harcèlement et d'agression sexuels, ainsi que d'autres formes de violence et de discrimination à l'égard des membres des communautés autochtones et des travailleurs autochtones<sup>8</sup>. Dans ces contextes, le risque de violence sexiste augmente, sous la forme de violence à l'égard des femmes et des filles, de commentaires et d'attouchements sexuels non désirés, de harcèlement, d'agressions sexuelles et de traite des êtres humains.

La vision historique des femmes autochtones comme étant sexuellement disponibles s'est transmise aux opinions et attitudes de nombreux citoyens non autochtones<sup>9</sup>. La violence et l'exploitation sexuelles sont souvent considérées par les non-Autochtones comme la conséquence d'un choix personnel, plutôt que comme un abus ou une violation des droits de la personne, ce qui normalise la violence<sup>10</sup>. La culture et les valeurs hypermasculines associées aux camps industriels perpétuent des stéréotypes néfastes et normalisent la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGTQIA autochtones en permettant aux travailleurs de rechercher des travailleurs du sexe et contribuant à l'augmentation du trafic sexuel<sup>11</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir Carol Linnett. « B.C. failed to consider links between 'man camps', violence against Indigenous women, Wet'suwet'en argue », *The Narwhal*, 2020. <https://thenarwhal.ca/b-c-failed-to-consider-links-between-man-camps-violence-against-indigenous-women-wetsuweten-argue/>

<sup>4</sup> Amnesty internationale, *Loin des yeux, loin du cœur : sexe, droits autochtones et exploitation des ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, Canada*, 2016.

<sup>5</sup> Association des femmes autochtones du Canada, *NWAC Discouraged by Racist Assumptions in the Globe and Mail*, 2014.

<sup>6</sup> The Firelight Group, Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en, *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*, 2017.

<sup>7</sup> The Firelight Group, *Temporary Workcamps and Influx of Workers Initiative – A Focus on Racism and Grievance Mechanisms*, 2022; Jennifer Dorozio et Hannah Kost, *Hyper-masculine environment' contributes to higher rate of suicides in oilpatch*, *Canadian Broadcasting Corporation* (2019). <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/mental-oil-alberta-oil-patch-1.5277079>.

<sup>8</sup> Community Development Institute [CDI]. *Best Practices Guiding Industry-Community Relationships, Planning, and Mobile Workforces*, 2019.

<sup>9</sup> Sarah Hunt. *Restoring the Honouring Circle : Taking a Stand against Youth Sexual Exploitation*, 2011.

<sup>10</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 2019.

<sup>11</sup> The Firelight Group, Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en, *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*, 2017.

La demande pour le commerce du sexe repose désormais sur l'utilisation de la technologie pour les échanges de services sexuels. Ce commerce est donc beaucoup moins visible dans les collectivités et les camps, mais toujours très présent<sup>12</sup>.

Il est bien établi que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones sont présentes de manière disproportionnée dans le commerce du sexe et qu'elles risquent davantage d'être exploitées dans les camps de travail et les collectivités rurales<sup>13</sup>. Des études montrent que l'héritage permanent et les réalités actuelles du colonialisme, du racisme et de la discrimination fondée sur le sexe expliquent pourquoi les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones connaissent des taux de pauvreté plus élevés, des niveaux d'éducation plus faibles, un plus grand nombre de cas d'itinérance et des problèmes d'estime de soi permanents et profondément ancrés qui les exposent à un risque accru d'exploitation sexuelle et de traite des personnes<sup>14</sup>. Nous savons également qu'en mai 2022, les femmes autochtones représentaient la moitié de la population féminine dans les pénitenciers fédéraux, alors qu'elles ne représentaient qu'une femme sur vingt dans l'ensemble de la population canadienne<sup>15</sup>. En outre, il est bien connu qu'une fois que les femmes autochtones ont eu affaire au système judiciaire, leur casier judiciaire peut constituer un obstacle majeur à leur réussite professionnelle, ce qui les rend plus vulnérables à ceux qui cherchent à les exploiter<sup>16</sup>. Les collectivités autochtones, en particulier celles situées à proximité des grandes villes, sont souvent la cible de la traite des femmes et des jeunes filles<sup>17</sup>.

**Les mécanismes efficaces pour soutenir la sécurité de la collectivité et qui peuvent assurer la sécurité des individus restent déficients.** Dans le cadre des recherches actuellement en cours, le sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques a constaté un manque de soutien communautaire et régional approprié pour protéger efficacement les populations les plus vulnérables des collectivités autochtones<sup>18</sup>. Il s'agit notamment d'un manque d'options de transport en commun vers et depuis les communautés éloignées et d'un manque de refuges pour femmes. Dans une région à fort développement comme Fort St. John (C.-B.), les organismes d'aide aux victimes de violence et d'agression sexuelle signalent qu'ils ont de longues listes d'attente de femmes qui cherchent leur aide<sup>19</sup>. Sans l'assurance que de tels soutiens sont en place, les femmes et les filles courent un risque accru lorsqu'elles se déplacent pour quelque raison que ce soit, y compris lorsqu'elles se rendent dans des centres plus importants qui pourraient leur apporter un meilleur soutien<sup>20</sup>. Les membres autochtones associés au sous-comité ont également commenté les changements constatés dans la disponibilité et l'accessibilité des logements à la suite de grands projets et de l'arrivée de milliers de travailleurs. Il s'agit notamment de logements locatifs utilisés pour loger les travailleurs du secteur de l'exploitation des ressources et de la montée en flèche des loyers qui résulte de la volonté et de la capacité des travailleurs à payer des tarifs plus élevés pour trouver un logement local<sup>21</sup>. Cet effet aggrave les problèmes existants en matière de vulnérabilité et entraîne un besoin accru de soutien approprié pour que les collectivités autochtones soient en mesure de mieux atténuer et prévenir la violence liée au sexe et l'exploitation sexuelle.

**L'absence de mécanismes de grief appropriés dans le cadre des grands projets** rend les victimes plus susceptibles de ne pas signaler les incidents lorsqu'ils se produisent, notamment parce qu'elles ne croient pas que l'incident sera traité de manière significative<sup>22</sup>. Les collectivités autochtones nous ont fait part de leur méconnaissance et de leur manque de confiance relativement aux mécanismes de règlement des griefs mis en place par l'industrie et nous ont indiqué que les lignes d'assistance téléphonique mises en place par l'industrie ne constituent pas une forme pertinente de communication avec les populations autochtones<sup>23</sup>. L'industrie et les organismes de réglementation, ainsi que les collectivités autochtones, doivent collaborer pour concevoir des mécanismes de griefs appropriés et veiller à ce que le signalement des agressions et du harcèlement sexuels soit transparent, afin que des mesures puissent être prises pour apporter un soutien approprié aux victimes et empêcher que de tels incidents ne se reproduisent.

<sup>12</sup> Dustin William Louie, *Social Media and the Sexual Exploitation of Indigenous Girls*, 2017.

<sup>13</sup> Dustin William Louie, *Preventative Education for Indigenous Girls Vulnerable to the Sex Trade*, 2016.

<sup>14</sup> Association des femmes autochtones du Canada, *NWAC Discouraged by Racist Assumptions in the Globe and Mail*, 2014.

<sup>15</sup> Patrick White. « Shocking and shameful: For the first time, Indigenous women make up half the female population in Canada's federal prisons », *Globe and Mail*, 2022. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-half-of-all-women-inmates-are-indigenous/>

<sup>16</sup> Association des femmes autochtones du Canada, *Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls : Literature Review and Key Informant Interviews Final Report*, 2014. [https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014\\_NWAC\\_Human\\_Trafficking\\_and\\_Sexual\\_Exploitation\\_Report.pdf](https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014_NWAC_Human_Trafficking_and_Sexual_Exploitation_Report.pdf)

<sup>17</sup> Association des femmes autochtones du Canada, *NWAC Discouraged by Racist Assumptions in the Globe and Mail*, 2014.

<sup>18</sup> The Firelight Group. *Temporary Workcamps and Influx of Workers Initiative - A Focus on Racism and Grievance Mechanisms*, 2022.

<sup>19</sup> Kyle Edwards, « How we treat women: Worker camps make it possible to build infrastructure in remote locations in Canada. Is it worth the human cost? », *Maclean's*, 2019. <https://www.macleans.ca/how-we-treat-women/>

<sup>20</sup> The Firelight Group. *Temporary Workcamps and Influx of Workers Initiative - A Focus on Racism and Grievance Mechanisms*, 2022.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

À l'heure actuelle, si un travailleur est licencié pour comportement répréhensible, en particulier relativement à un incident mettant en cause un membre d'une population vulnérable, il n'existe aucun mécanisme permettant de garantir le signalement public et le suivi de ces incidents tout en respectant le droit du travail applicable. Afin d'illustrer une description plus précise des risques et de s'assurer que le comportement ne se répète pas ailleurs (par la même personne ou par d'autres), des rapports plus transparents sont nécessaires.

Le sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques reçoit des rapports mensuels de la TMC concernant des questions socioéconomiques prédéterminées, et les membres du sous-comité sont en mesure de poser des questions précises à la TMC dans le but d'accroître la participation des Autochtones à la surveillance du Plan de surveillance des répercussions socioéconomiques de la TMC. Ces séances de rapports mensuels découlent des collaborations entre le sous-comité et la TMC en 2019, qui visaient à combler une lacune identifiée par les membres du Caucus autochtone liée à l'absence d'indicateurs des répercussions socioéconomiques propres aux Autochtones relativement au PARTM. Cette démarche a mené à certaines améliorations, comme le fait que la TMC a commencé à recueillir des données ventilées par sexe concernant l'emploi et la formation des Autochtones. Cependant, l'information recueillie n'est pas disponible puisqu'elle correspond à des régions en particulier ou à des collectivités autochtones précises. Il s'agit d'une préoccupation constante exprimée au sous-comité, à savoir que **les responsables des grands projets ne sont pas tenus de faire le suivi des données relatives aux Autochtones, notamment en ce qui concerne les répercussions des projets sur les collectivités autochtones, et que les répercussions selon le sexe ne font pas l'objet d'un suivi approprié**. Ces préoccupations constantes peuvent être considérées comme contribuant au fait que les incidents de violence sexuelle ne sont pas tous déclarés concernant des projets en particulier<sup>24</sup>. En outre, le travail du sous-comité a mis en évidence les difficultés que représente le fait de suivre et d'attribuer certaines répercussions socioéconomiques à un seul promoteur dans une région où plusieurs grands projets sont en cours. Ces résultats sont conformes aux recherches effectuées dans d'autres collectivités touchées par des projets d'exploitation des ressources, comme la Nation Lake Babine et les Nak'azdli Whut' en<sup>25</sup>. Souvent, les femmes et les filles ne signalent pas les agressions et le harcèlement en raison de nombreux obstacles différents, notamment le racisme systémique (qui existe à divers niveaux), le fait qu'on ne les croit pas, le manque d'accès aux services, les traumatismes et la pauvreté, entre autres.

**Relations avec les fournisseurs de services.** Le rapport final de l'Enquête nationale sur les FFADA attire l'attention sur l'utilisation d'une force disproportionnée à l'encontre des peuples autochtones et sur les lacunes dans la manière dont la police mène les enquêtes mettant en cause des membres autochtones. Grâce à la mobilisation et aux recherches menées par le sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques, les peuples autochtones ont plaidé en faveur d'une relation solide et solidaire avec les représentants locaux de la GRC dans le but d'améliorer la sécurité des collectivités autochtones<sup>26</sup>. Par exemple, en participant directement aux initiatives pilotes du sous-comité, les représentants locaux de la GRC et les collectivités autochtones nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'augmentation prévue des comportements criminels liés à l'alcool et aux drogues (bagarres, conduite en état d'ivresse, agressions sexuelles) qui peut résulter de l'afflux de travailleurs temporaires, et de son incidence sur des détachements de police déjà surchargés. L'établissement rapide d'une relation, avant que des incidents réels ne se produisent, et la mise en place d'une communication efficace des politiques existantes ainsi que des changements mis en œuvre par les services de police, peuvent contribuer à mieux préparer les collectivités et à les protéger de manière appropriée dans le cadre de grands projets<sup>27</sup>. Cela comprendrait une augmentation appropriée des ressources policières en fonction de l'augmentation de la population non locale liée à l'afflux de travailleurs temporaires.

Au cours des dernières années, le sous-comité a pris connaissance des préoccupations des autochtones concernant le PARTM, notamment en ce qui concerne les choix qui ont été faits dans le cadre de la Stratégie d'hébergement des travailleurs du projet. La Stratégie d'hébergement des travailleurs est un aspect important des grands projets, car elle est destinée à gérer efficacement la réalité d'un nombre élevé de travailleurs de l'extérieur travaillant sur un projet. Le choix de la stratégie adoptée par une entreprise peut avoir une grande incidence sur le type d'impacts auxquels les collectivités autochtones voisines seront confrontées.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> The Firelight Group, Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en, *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*, 2017.

<sup>26</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 2019.

<sup>27</sup> The Firelight Group, Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en, *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*, 2017.

Les **camps de construction (ou de travail)** sont des installations temporaires où les travailleurs sont logés et nourris et habitent dans un espace commun, souvent à une certaine distance d'une collectivité voisine. **L'hébergement dans des hôtels ou motels** ainsi que dans des logements locatifs privés et des terrains de camping suppose que les travailleurs sont logés individuellement et passent leur temps de repos seuls, sur leur lieu d'hébergement, souvent situé dans une ville. Les comportements dans les hôtels sont une source de préoccupation pour les Autochtones, car la surveillance, les protocoles et les politiques des entreprises sont difficiles à appliquer et il est difficile de surveiller leur respect, et le comportement des travailleurs dans les lieux publics est difficile à maîtriser<sup>28</sup>.

Dans les deux cas ci-dessus, camps de construction et hébergement dans des hôtels, il faut prendre des décisions pour prévenir les répercussions néfastes, notamment des décisions sur l'emplacement précis des camps, la force des politiques concernant les drogues, l'alcool et le harcèlement, les conditions fixées par l'organisme de réglementation, la formation que doivent suivre les travailleurs et la profondeur des relations entretenues avec les intervenants locaux et organismes de soutien communautaires.

**Tableau 1** : Voici les préoccupations soulevées par les collectivités autochtones touchées par le PARTM en rapport avec deux types d'hébergement et les répercussions possibles sur les femmes et les filles autochtones.

Préoccupations	Camps de travail	Hôtels (ou location privée, terrains de camping)
Accès à l'alcool	Les camps peuvent avoir des politiques selon lesquelles l'alcool est interdit, permis ou permis à certains endroits, qui peuvent toutes influencer le comportement et les choix des travailleurs. L'influence du gouvernement sur la réglementation au sujet des camps pourrait orienter les camps vers l'interdiction de l'alcool. Toutefois, les travailleurs pourraient alors choisir de quitter le camp après leurs heures de travail pour chercher à se procurer de l'alcool. Les travailleurs qui ont consommé de l'alcool ou de la drogue peuvent éprouver un sentiment de solitude accru, ce qui les conduit à rechercher des services sexuels, ou ces substances peuvent les amener à se comporter de manière inappropriée envers les femmes et les filles. Dans les camps, ce comportement peut être freiné par la présence des collègues de travail.	Le comportement dans les hôtels n'est pas réglementé. Les travailleurs peuvent boire librement, ce qui peut influencer leur consommation d'alcool (et de drogues) ainsi que les choix qu'ils font après les heures de travail, ce qui peut mettre en danger les femmes et les filles autochtones vivant dans les collectivités où sont logés les travailleurs.
Commentaires non désirés, attouchements et harcèlement sexuels	Des politiques concernant le comportement au travail et la conduite dans le camp peuvent être définies et mises en œuvre. Le comportement des travailleurs en dehors des heures d'ouverture du camp peut être observé, réglementé et sanctionné plus facilement s'il est signalé ou observé.	Des politiques peuvent être établies concernant les attentes en matière de comportement des travailleurs pendant et après le travail. Le comportement des travailleurs à l'extérieur du lieu de travail est plus difficile à observer et à réglementer.
Agressions sexuelles	Les entreprises peuvent établir des politiques de comportement au travail et au camp. Des agressions sexuelles ont lieu sur le lieu de travail. Des mécanismes de signalement des agressions sur le lieu de travail doivent être clairement établis, utilisés et faire l'objet de rapports.  Les agressions dans les camps sont généralement signalées à la GRC ou à la police locale. Ainsi, l'agression peut ou non être signalée et codée à l'industrie ou à l'organisme de réglementation, ce qui fait que de tels incidents passent inaperçus en ce qui concerne les projets de mise en valeur des ressources.	Les entreprises peuvent établir des politiques de comportement au travail et au camp. Le comportement à l'hôtel est plus difficile à observer étant donné l'intimité offerte dans un hôtel ou un autre hébergement situé à l'extérieur du camp. Les agressions sexuelles commises en dehors des heures de travail et dans les hôtels sont généralement signalées à la GRC ou à d'autres services de police locaux et ne font pas l'objet d'un suivi ou d'un lien avec un camp industriel, ou avec l'organisme de réglementation, ce qui fait qu'elles passent inaperçues en ce qui concerne les projets de mise en valeur des ressources.
Comportements au camp suggérés par un code de conduite (condition réglementaire possible)	L'organisme de réglementation peut exiger un code de conduite. Le code de conduite peut être établi et appliqué pendant et après les heures de travail.	Le code de conduite peut être établi et appliqué pendant et après les heures de travail, bien que cette application soit plus difficile lorsque les travailleurs séjournent à l'hôtel ou dans d'autres logements privés.

<sup>28</sup> The Firelight Group. *Temporary Workcamps and Influx of Workers Initiative - A Focus on Racism and Grievance Mechanisms*, 2022.

En outre, les membres du sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques se sont dits préoccupés par le fait qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Stratégie d'hébergement des travailleurs du PARTM périodiquement et que les collectivités autochtones ne sont pas consultées à mesure que le projet avance et que les calendriers et besoins en main-d'œuvre évoluent. Le fait de communiquer et de collaborer régulièrement avec les collectivités autochtones touchées bien avant le début des projets et tout au long de ceux-ci permettrait de mieux comprendre la réalité locale quant aux besoins en logement et à la disponibilité des logements et de mieux surveiller les contraintes et les répercussions que cause l'afflux temporaire de travailleurs.

## Recommandations

La collaboration des collectivités autochtones avec la Régie de l'énergie du Canada, les ministères fédéraux, la TMC et les autres fournisseurs de services et partenaires a été essentielle à la progression des travaux du sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques et nous a permis de présenter une perspective unique et des recommandations ciblées au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. Alors que le sous-comité s'organise actuellement pour consigner de manière plus complète les leçons tirées des cinq dernières années selon les « sages pratiques » à adopter, nous sommes heureux de pouvoir présenter, au nom des membres du Caucus autochtone, les leçons suivantes tirées de nos travaux.

- Il faut aller au-delà des compétences culturelles et garantir la **sécurité culturelle**. La sécurité culturelle exige de s'attaquer au déséquilibre des pouvoirs, de connaître les préjugés des individus et des institutions ainsi que de concevoir et respecter des procédures et relations respectueuses qui reposent sur la confiance réciproque. Les gouvernements et les organismes de réglementation peuvent contribuer à garantir la sécurité culturelle en apportant les changements nécessaires aux lois, aux politiques, à la réglementation et aux pratiques, notamment en créant une **loi contre le racisme**. Ces changements rendraient obligatoire la formation sur **la culture, la diversité et les préjugés inconscients** qui serait dispensée ou dirigée par les peuples autochtones et que tous les entrepreneurs, travailleurs et membres de la direction devraient suivre avant leur arrivée sur le chantier. Cette formation pourrait porter sur l'étiquette, la sensibilisation à la culture, les coutumes, le respect des cultures et des peuples autochtones, la sensibilisation aux personnes LGBTQIA2E+ et les politiques d'utilisation traditionnelle et de découverte des ressources patrimoniales.
- Les autorités de réglementation et l'industrie peuvent **fixer des conditions qui obligent les lieux de travail à normaliser une culture de respect des femmes en rendant obligatoire une formation de sensibilisation à l'exploitation sexuelle pour tous les travailleurs**, et en veillant à ce que des discussions officielles sur le lieu de travail concernant le consentement et l'exploitation sexuelle soient plus fréquentes, et à ce que les dirigeants communiquent clairement sur la violence sexiste.
- Les organismes de réglementation et l'industrie doivent **examiner la culture qui a cours dans le secteur de l'exploitation des ressources et les exigences que cette culture suscite à l'endroit de l'ensemble de la main-d'œuvre**. Des ajustements structurels fondamentaux sont nécessaires pour réexaminer la nécessité des quarts de travail de 12 heures et de la mobilisation pendant plusieurs semaines ou mois d'affilée, notamment en ce qui concerne la nécessité de voyager et les coûts psychosociaux de l'éloignement de la famille et de la collectivité. Ce secteur impose actuellement des contraintes sociales aux travailleurs, à leur famille et à leur communauté, et on commence seulement à porter attention à ces contraintes. Le documentaire *Digging in the Dirt* met efficacement en lumière les défis auxquels est confrontée la main-d'œuvre (<https://digginginthedirtfilm.com/>).
- Élaborer un **programme national de lutte contre l'exploitation** et le mettre en œuvre sur les chantiers industriels, peu importe qu'ils aient recours à des logements ou à des camps. Il s'agirait notamment d'informer les employés des hôtels pour qu'ils reconnaissent les signes de la traite de personnes et surveillent le comportement des travailleurs dans les hôtels afin de déceler les incidents et d'intervenir.
- **Continuer à financer la surveillance des activités d'exploitation des ressources par les Autochtones**. Grâce au financement par le gouvernement fédéral de la surveillance des répercussions

socioéconomiques par les Autochtones, comme dans le cadre du Comité consultatif et de ses initiatives pilotes régionales et communautaires en lien avec le sous-comité chargé des répercussions socioéconomiques, on est en voie d'établir une communauté de pratique et une série de mesures de sécurité particulièrement en lien avec le PARTM.

- Mettre à la disposition des communautés autochtones des moyens de financement et de renforcement des capacités pour **l'élaboration de programmes communautaires de surveillance des répercussions socioéconomiques**. Les risques socioéconomiques doivent être définis par les collectivités afin de s'assurer que ce qui compte le plus pour elles est protégé, conformément aux droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones protégés par la loi et la constitution, ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>29</sup>. Le suivi communautaire aide les collectivités autochtones à mettre en œuvre l'autonomie gouvernementale en améliorant la surveillance des risques et des avantages socioéconomiques des grands projets sur leurs terres traditionnelles.
- Des fonds doivent être rendus disponibles pour la **recherche menée par les collectivités autochtones**. Le domaine de la surveillance des répercussions socioéconomiques est relativement nouveau, notamment en ce qui concerne les intérêts et les préoccupations des Autochtones. Le soutien de la recherche communautaire dans ce domaine est essentiel pour combler les lacunes existantes en matière de connaissances et pour garantir le développement d'interventions ciblées afin de répondre aux préoccupations actuelles liées aux FFADA, à la violence sexiste et au secteur de l'extraction. Une recherche ciblée menée par la collectivité (avec des partenaires de recherche) sur les FFADA et les camps de travail temporaires et l'afflux de travailleurs pourra mener à une amélioration de la gestion des projets de mise en valeur des ressources, notamment en ce qui concerne des mécanismes de réponse aux problèmes plus efficaces.
- **Des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne l'étendue, le suivi et l'analyse des données socioéconomiques** par l'industrie, y compris la nécessité d'accroître le suivi régional dans les secteurs où de multiples projets sont en cours ou à venir. Les organismes de réglementation et l'industrie doivent collaborer avec les collectivités autochtones pour définir les besoins en matière de données et veiller à ce que l'analyse et la communication des indicateurs socioéconomiques répondent aux besoins en information des communautés autochtones et soient assorties d'exigences claires en matière d'action. L'amélioration de l'accès aux statistiques autochtones et de la gouvernance des données est conforme aux principes autochtones existants qui régissent la manière dont les données sont recueillies, protégées, utilisées et partagées (propriété, contrôle, accès, possession<sup>30</sup>).
- **Le suivi de la disponibilité et de l'utilisation des services** axés sur la prévention et l'élimination de la violence sexiste dans les régions où l'extraction des ressources est importante permettra d'établir le lien entre les impacts et l'activité industrielle. Ces impacts sont actuellement dissimulés, en particulier en Alberta, où il est difficile de distinguer les impacts de projets en particulier, en raison du volume élevé d'activités de mise en valeur des ressources.
- Comme pour les préoccupations environnementales, **des conditions réglementaires sont nécessaires en ce qui concerne les attentes en matière de politiques et de services de santé mentale et de bien-être, ainsi que la fourniture de soutiens communautaires**, dans la mesure où elles sont liées aux répercussions des projets d'exploitation des ressources, y compris en ce qui concerne l'afflux de travailleurs temporaires. À l'heure actuelle, les exigences des organismes de réglementation sont déficientes en termes d'identification, de gestion et de compte rendu des impacts ou de garantie d'un accès effectif aux services en cas d'agression et de harcèlement, de sanctions pour les comportements et d'approches préventives (telles que les décisions concernant l'emplacement des camps, la sélection et la mise à jour d'une stratégie d'hébergement des travailleurs, la solidité des politiques sur place en matière de harcèlement et de racisme, les services de soutien, le suivi des agressions, l'accès aux mécanismes de règlement des griefs, etc.).



- **Les promoteurs, la GRC, les autorités sanitaires et les collectivités autochtones doivent collaborer** dès les premières étapes d'un projet afin de **définir et de mettre en place des mécanismes permettant de suivre, de contrôler et de répondre plus efficacement aux problèmes de violence sexiste**, tant sur le chantier qu'à l'extérieur, et de déterminer les moyens de faire participer les collectivités autochtones afin d'assurer une plus grande transparence.
- Des **recherches** supplémentaires **sont nécessaires sur les répercussions de la consommation de drogues et d'alcool dans les camps de travail et les autres types d'hébergement** qu'occupent les travailleurs et les entrepreneurs qui prennent part au projet, pendant et après les heures de travail ainsi que sur le chantier et à l'extérieur de celui-ci. Ces recherches permettraient d'élaborer des politiques et des programmes plus efficaces et de réduire les risques (pour les travailleurs ainsi que pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones).

Les travaux visant à connaître, à éliminer et à surveiller les répercussions des projets d'exploitation des ressources sur les plans social, économique, sanitaire, culturel et relativement au bien-être, notamment les répercussions sur les femmes et les filles autochtones ainsi que les Autochtones des différentes identités de genre, n'en sont qu'à leurs débuts. En cette période de réconciliation, les collectivités autochtones touchées doivent être au centre des discussions qui visent à améliorer les politiques et la réglementation. Conformément à l'esprit et à l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Caucus autochtone sera heureux d'avoir l'occasion d'informer le Comité permanent dans le cadre de son étude.

Sincères salutations,

Tracy L. Friedel,  
Présidente du sous-comité du Comité consultatif chargé des répercussions socioéconomiques

---

<sup>29</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2007.

<sup>30</sup> Centre de la gouvernance de l'information des Premières Nations, *Ownership, Control, Access and Possession (OCAP) : The Path to First Nation Information Governance*, 2014. [https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/09/5776c4ee9387f966e6771aa93a04f389\\_ocap\\_path\\_to\\_fn\\_information\\_governance\\_en\\_final.pdf](https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/09/5776c4ee9387f966e6771aa93a04f389_ocap_path_to_fn_information_governance_en_final.pdf)

## **Bibliographie**

Amnistie internationale. *Out of Sight, and Out of Mind: Gender, Indigenous Rights, and Energy Development in Northeast British Columbia, Canada*, Londres, Royaume-Uni, Amnistie internationale, 2016. Consulté le 9 mai 2022 : < <https://www.amnesty.ca/what-we-do/no-more-stolen-sisters/out-of-sight-out-of-mind-report/>>

Callison and Hanna Indigenous Advocates. *Report on Indigenous Socio-Economic Inclusion Related to the Trans Mountain Expansion Project*, Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place, 2019. Rapport non publié.

Castlemain Group. *Trans Mountain Expansion Project: Labour Demand Study*, Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place, 2019. Rapport non publié.

Community Development Institute [CDI]. *Best Practices Guiding Industry-Community Relationships, Planning, and Mobile Workforces*, University of Northern British Columbia, 2015. Consulté le 9 mai 2022 : <[https://www.unbc.ca/sites/default/files/news/40513/lessons-learned-work-camp-community-relations-practices-making-positive-difference/best\\_practices\\_guiding\\_industry-community\\_relationships\\_and\\_mobile\\_workforces\\_final\\_-\\_march\\_2015.pdf](https://www.unbc.ca/sites/default/files/news/40513/lessons-learned-work-camp-community-relations-practices-making-positive-difference/best_practices_guiding_industry-community_relationships_and_mobile_workforces_final_-_march_2015.pdf)>

Dorozio, Jennifer et Hannah Kost. *Hyper-masculine environment' contributes to higher rate of suicides in oilpatch*, Canadian Broadcasting Corporation, 2019. Consulté le 9 mai 2022 : <<https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/mental-oil-alberta-oil-patch-1.5277079>>

Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. *Ownership, Control, Access and Possession (OCAP): The Path to First Nation Information Governance*, 2019. Consulté le 9 mai 2022 : <[https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/09/5776c4ee9387f966e6771aa93a04f389\\_ocap\\_path\\_to\\_fn\\_information\\_governance\\_en\\_final.pdf](https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/09/5776c4ee9387f966e6771aa93a04f389_ocap_path_to_fn_information_governance_en_final.pdf)>

Hunt, Sarah. *Restoring the Honouring Circle: Taking a Stand against Youth Sexual Exploitation*, Justice Institute of British Columbia, 2011. Consulté le 9 mai 2022 : <<http://www.jibc.ca/sites/default/files/research/pdf/Restoring-Honouring-Circle-Manual.pdf>>

IAMC-TMX Annual Report 2020/2021, Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place, 2021. Consulté le 5 mai 2022 : < <https://iamc-tmx.com/iamc-tmx-annual-report-2020-21/>>

Virtual Line Wide Gathering November 9-10, 2021 Conference Report, 2021. Consulté le 5 mai 2022 : < <https://iamc-tmx.com/iamc-tmx-virtual-line-wide-gathering-2021-report/>>

Socio-Economic Program Overview: Honoring Our Nations, 2018. Consulté le 2 mai 2022 : < [https://iamc-tmx.com/wp-content/uploads/2021/06/FINAL-IAMC\\_FactSheet\\_WorkCamps-2021-MAY.pdf](https://iamc-tmx.com/wp-content/uploads/2021/06/FINAL-IAMC_FactSheet_WorkCamps-2021-MAY.pdf)>

Linnett, Carol. « B.C. failed to consider links between 'man camps,' violence against Indigenous women, Wet'suwet'en argue », *The Narwhal*, 2020. Consulté le 9 mai 2022 : < <https://thenarwhal.ca/b-c-failed-to-consider-links-between-man-camps-violence-against-indigenous-women-wetsuweten-argue/>>

Louie, Dustin William. *Preventative Education for Indigenous Girls Vulnerable to the Sex Trade*, thèse de doctorat : Université de Calgary.

« Social Media and the Sexual Exploitation of Indigenous Girls », *Girlhood Studies* 10 (2): 97–113, 2017.

National Inquiry into Missing and Murdered Missing Indigenous Women and Girls. 2019. *Réclamer notre pouvoir*

et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, vol. 1. 2 vol., gouvernement du Canada. Consulté le 9 mai 2022 :

<<https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=http://www.deslibris.ca/ID/10100806>>

Association des femmes autochtones du Canada. « NWAC Discouraged by Racist Assumptions in the Globe and Mail », 2014. Consulté le 9 mai 2022 : <<https://www.nwac.ca/2014/08/27/nwac-discouraged-by-racist-assumptions-in-the-globe-and-mail/>>

*Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls: Literature Review and Key Informant Interviews Final Report*, 2014. [https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014\\_NWAC\\_Human\\_Trafficking\\_and\\_Sexual\\_Exploitation\\_Report.pdf](https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2014_NWAC_Human_Trafficking_and_Sexual_Exploitation_Report.pdf)

Edwards, Kyle. « How we treat women: Worker camps make it possible to build infrastructure in remote locations in Canada. Is it worth the human cost? » *Maclean's*, 2019. Consulté le 9 mai 2022 : <<https://www.macleans.ca/how-we-treat-women/>>

The Firelight Group. « IAMC-TMX: Temporary Workcamps and Influx of Workers Initiative – a Focus on Racism and Grievance Mechanisms », Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline en place, 2021. Ébauche de rapport.

The Firelight Group, Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en. *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*, 2017. Consulté le 9 mai 2022 : <[https://firelight.ca/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017\\_FINAL.pdf](https://firelight.ca/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017_FINAL.pdf)>

Assemblée générale des Nations Unies. « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : résolution adoptée par l'Assemblée générale (A/RES/61/295), 2017. Consulté le 8 mai 2022 : <<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>>

White, Patrick. « Shocking and shameful: For the first time, Indigenous women make up half the female population in Canada's federal prisons », *Globe and Mail*, 2022. Consulté le 9 mai 2022 : <<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-half-of-all-women-inmates-are-indigenous/>>

